Variole du singe : le técovirimat autorisé en France

Abderrahim DERRAJI - 2022-07-04 06:16:05 - Vu sur pharmacie.ma

La France vient d'accorder une autorisation à titre dérogatoire pour l'utilisation du técovirimat dans la prise en charge des sujets atteints de variole du singe. L'arrêté accordant cette autorisation et qui a été publié au Journal officiel le 28 juin autorise le recours à cet antiviral commercialisé par Siga Technologies. Cette décision est conforme à l'avis du Haut Conseil de santé publique (HCSP – France), diffusé le 25 mai dernier. Ce dernier recommande l'usage de cet antiviral en première intention. Pour rappel, le técovirimat a décroché, le 6 janvier 2022, une autorisation de mise sur le marché (AMM) qui lui a été accordée par l'Agence européenne des médicaments (EMA). Pour le moment, ce médicament reste le seul traitement indiqué contre la variole du singe qui a obtenu une AMM. Le TPOXX est un médicament à prescription obligatoire qui se présente sous forme de gélules à prendre par voie orale. Le patient doit commencer son traitement dès que le diagnostic est confirmé.